

Direction du Pôle Santé

DÉLIBÉRATION N° 220531-08

CONSEIL PLENIER DU POLE SANTE

Séance du 31 mai 2022

POINT 4 – Formation : Approbation des modifications de maquettes du DFASP2 officine - rentrée 2022/2023 - UFR de Pharmacie

VU le code de l'éducation ;

VU les statuts de Nantes Université ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Membres en exercice : 32

Nombre de votants : 25

Par :

Voix pour : 25

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Article n°1 : Approbation

Le conseil plénier du Pôle Santé approuve, à l'unanimité, les modifications de maquettes du DFASP2 officine - rentrée 2022/2023 - UFR de Pharmacie - jointes en annexe.

À Nantes, le 31 mai 2022,
La Directrice du Pôle Santé,

Professeure Pascale JOLLIET



The stamp is circular with the text "NANTES UNIVERSITE" around the top edge, "POLE SANTE" in the center, and "1 rue Gaston Veil" around the bottom edge.

Extrait transmis au Recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelier des universités, le 03 juin 2022

Publié sur le site internet de Nantes Université le 03 juin 2022

		A compléter par l'UFR
Instance(s) visée(s)		<input type="checkbox"/> Conseil de Faculté <input checked="" type="checkbox"/> Commission Formation <input type="checkbox"/> Conseil de Pôle
Date de l'instance		
UFR		<input type="checkbox"/> Médecine <input checked="" type="checkbox"/> Pharmacie <input type="checkbox"/> Odontologie <input type="checkbox"/> STAPS
Formation	Mention	DE Pharmacie
	Parcours	DFASP2 parcours Officine
Objet de la demande		<input type="checkbox"/> Demande d'ouverture : <input type="checkbox"/> <u>d'une nouvelle mention :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intitulé de la nouvelle mention : <input type="checkbox"/> <u>d'un nouveau parcours :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intitulé du nouveau parcours : ▪ Rattaché à la mention : ▪ UFR partenaire (éventuellement) : <input checked="" type="checkbox"/> Demande de modification : <input checked="" type="checkbox"/> de maquette : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mention concernée : ▪ Parcours concerné : ▪ Année (s) concernée (s) : 6^{ème} année <input checked="" type="checkbox"/> de MCC <input type="checkbox"/> d'intitulé de mention / de parcours <input type="checkbox"/> Autre : (préciser)
Calendrier de validation		
Nom du responsable formation/demandeur Tel et mail		Fabrice Pagniez (33)2-53-48-41-65 fabrice.pagniez@univ-nantes.fr

EXPOSE DES MOTIFS

Enjeu(x) stratégique(s) :

La suppression de l'EC K5MF092 oligothérapie correspond à une adaptation à la réalité de pratique officinale où ces traitements sont devenus rares.

L'adaptation des MCC de l'EC K5MF092 est devenue nécessaire, le constat fait par l'enseignant est que le CC n'apporte pas d'avantage en termes d'acquisition des connaissances.

Changements demandés : Préciser les changements en complétant le tableau ci-dessous avant/après

Cf annexe 2

Impacts financiers :

- Coûts constants : les changements demandés n'ont pas d'impact financier.
- Coûts majorés : Les changements demandés entraînent un surcoût financier.

Pourquoi, combien ?

- Coûts minorés : Les changements demandés engendrent une économie.

Pourquoi, combien ?

Remarques complémentaires :

MODIFICATION DE L'UE K5MF09A - Diététique	
ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022 (AVANT)	ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023 (APRES)
EC K5MF091 : Diététique MCC : CC et EXO EC K5MF092 : Oligothérapie	EC K5MF091 : Diététique MCC : EXO Suppression de l'EC